

Solution d'appariement d'investissement

Compétivert

**Obtenez le capital nécessaire
pour réaliser vos projets
d'innovation ayant un impact
important sur l'environnement.**

Notre solution

Prise de participation (équité) pour stimuler la croissance de votre entreprise en technologies propres.

Cette solution s'adresse aux entreprises québécoises à fort potentiel de croissance qui bénéficient de l'appui d'un fonds d'investissement accrédité par Investissement Québec.

Nos modalités

1 M\$ et plus

Financement minimal : 1 M\$

Financement maximal : 5 M\$

Les modalités de la prise de participation d'Investissement Québec se feront aux mêmes conditions que celles du fonds d'investissement partenaire accrédité.

Critères d'admissibilité*

Toutes les entreprises qui développent des technologies propres** et qui respectent les critères suivants :

- Avoir leur siège social, leur centre décisionnel et leur établissement principal au Québec
- Être au stade de démarrage ou de post-démarrage
- Posséder une technologie innovante avec un fort potentiel de marché
- Être dirigée par des équipes talentueuses et expérimentées
- Bénéficier de l'appui d'un fonds d'investissement partenaire accrédité par Investissement Québec.

Toutes les entreprises répondant aux critères d'admissibilité peuvent déposer une demande.

Les entreprises doivent d'abord s'adresser aux fonds d'investissement partenaires accrédités avec lesquels nous collaborons pour la réalisation des investissements.

Exemple de projets admissibles

Les projets ayant un impact considérable et positif sur l'environnement et possédant un fort potentiel de marché.

Par exemple :

- Efficacité énergétique et stockage
- Électrification des transports
- Énergies renouvelables
- Nouveaux carburants
- Chimie verte
- Économie circulaire
- Traitement des matières résiduelles, des sols, de l'air et de l'eau
- Internet des objets (IoT) appliqué à la gestion des ressources, le *big data* ainsi que les technologies consacrées aux villes intelligentes
- Agritech

* D'autres critères, exclusions et conditions peuvent s'appliquer

** Les technologies propres incluent les produits et les services et procédés qui servent à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement, y compris ceux permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.



Contactez nos experts partout au Québec

1 844 474-6367
competivert.com